

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 21 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRÉS : 6 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 27	L'an deux mille quatorze, le <b>lundi vingt-huit avril</b> , à vingt heures, le <b>Conseil Municipal</b> de la Commune de <b>MOZAC</b> , s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de <b>Marc REGNOUX, Maire</b> , à la suite de la convocation qui lui a été adressée le <b>mardi vingt-deux avril deux mille quatorze</b> .
---	---

**Présent(e)s :** 21

Marc REGNOUX, Régis ARNAUD, Mireille AUGHEARD, Martine BESSON, André CHANUDET, Christian DE REMACLE, Daniel JEAN, Marie-Pierre JUPILLE, Jean-François KAUFFMANN, Magali LABONNE, Marie-Noëlle LAMBINET, Michel LIMAGNE, Cécile MENDES, Rolande MOREAU, Geneviève NICOLAS, Marie-Line OUDELET, Thierry PAILLER, Alain PAULET, Christelle PLISSON, Gabriel PORTIER, Jean-Marc TAVIOT.

**Représenté(e)s (6) et absent(e)s excusé(e)s (0) :**

Patrick FOURNIER représenté par Marc REGNOUX,  
 Murielle GUISEPPI représentée par Michel LIMAGNE,  
 Jean-Luc MERCERON représenté par Alain PAULET,  
 Matthieu PERONA représenté par Jean-Marc TAVIOT,  
 Véronique POUZOL représentée par Martine BESSON,  
 Karen RAVIER représentée par André CHANUDET

**Secrétaire de séance :** Mireille AUGHEARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2014 appelle des remarques de la part de l'assemblée. 1 point est soulevé et nécessite une correction du précédent compte-rendu à savoir : Une erreur s'est glissée dans la composition de la commission municipale n°5 « Vie Associative et Vie Citoyenne ».

Ce point étant corrigé, le compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2014 est ainsi :

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

1. RECOURS À L'ARTICLE 2122-22 DU C.G.C.T. DU 8 AVRIL 2014 AU 22 AVRIL 2014

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT	TIERS	OBJET	MONTANT H.T.
4. Marchés passés en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T., en dehors des marchés soumis à approbation du Conseil Municipal de par leur nature ou leur montant, et supérieurs à 4 000 € H.T.	Néant	Néant	Néant

2. RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'ANIMATION

Par délibération du 9 juillet 2009, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un comité consultatif d'animation, sur la base de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permettant la création de comités consultatifs. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le Maire. Ainsi, cet organisme peut comprendre des élus de la commune, mais aussi des personnes n'appartenant pas au conseil municipal, et notamment des représentants d'associations locales. Les membres actuels, ainsi que ceux ayant fait part en séance de participer au comité, qui sont proposés sont :

Pour les élu(e)s : LIMAGNE Michel (Président), BESSON Martine, LAMBINET Marie-Noëlle, POUZOL Véronique  
Pour les extérieur(e)s : BARNACHON Danielle, DUFOUR Gérard, LACAN LAURIE Géraldine, LARBOURET Annie, MAGNON Jocelyne, RAMOS François, RHEILLAC Robert, RISPAT Ginette, SERVIÈRE Daniel

Désignés en séance : PAILLER Thierry, DE REMACLE Christian, JUPILLE Marie-Pierre, LABONNE Magalie, MOREAU Rolande ont fait part de leur souhait d'intégrer le comité.

Il est proposé au Conseil d'approuver le renouvellement du comité consultatif d'animation qui est chargé d'organiser chaque année la fête patronale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## FINANCES

L'ensemble des documents comptables détaillant les points votés ci-après sont consultables en mairie et communicables.

Préalablement aux votes des points relatifs aux budgets, les élus de la liste « MOZAC AVENIR ET SOLIDARITE » ont procédé à la lecture de la déclaration suivante par l'intermédiaire de Jean-Marc TAVIOT :

### DECLARATION DES ELUS DE LA LISTE « MOZAC AVENIR ET SOLIDARITE » AU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2014

Aujourd'hui, dans le projet de budget 2014 qui est présenté et qui a été exposé lors de la réunion de la commission des finances du 22 avril dernier, les élus de la liste MAS retrouvent un certain nombre des propositions qu'ils ont avancé durant la campagne électorale. Ces propositions ont trouvé un écho auprès de la majorité municipale dans les thèmes du cadre de vie, de l'enfance et de l'école, de la vie associative, du patrimoine ainsi que dans le domaine de l'intercommunalité. Citons quatre exemples concrets :

- l'agenda 2014-2020 pour la réfection des voiries et l'entretien régulier des bâtiments communaux,
- la mise en sécurité de la cour de l'école et du complexe sportif,
- le transfert de la petite enfance dans les compétences communautaires
- ou encore les partenariats renforcés et le soutien aux associations et leurs manifestations dans le cadre d'un programme communal.

On observe également que la majorité municipale semble vouloir associer l'ensemble des élus et les mozacois eux-mêmes à la gestion de la commune. Ces modalités de gouvernance apparaissent en rupture avec les pratiques en usage sous les précédents mandats et l'on remarque que des amendements ont été acceptés en commission des finances tels que le souci de l'accessibilité lors la rénovation de la mairie ou le remplacement des fenêtres du gymnase à inscrire au budget de 2015.

Considérant ainsi que ces premières intentions vont dans le sens du service rendu à la population, de l'entretien et du développement de la commune ou encore du fonctionnement de la démocratie, les élus de la liste MAS voteront favorablement ce premier budget.

Comme indiqué dans la lettre municipale d'information d'avril, la liste MAS entend être une force de propositions dans l'intérêt général de Mozac et de l'ensemble de ses habitants. C'est dans cet esprit de construction que les élus MAS demanderont à être impliqués dans les projets votés. Ils feront le bilan à chaque étape d'une action en cours de réalisation et au moment de l'élaboration des prochains budgets. Ceux-ci témoigneront d'orientations politiques à concrétiser dans les faits pour le développement harmonieux de Mozac.

### 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 DU BUDGET « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **458 381,55 €**
- Un déficit de fonctionnement de : **0 €**

**À L'UNANIMITÉ,**

✓ **AFFECTE EN RÉSERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT LA SOMME DE 458 381,55 €**

#### 4. TAXES LOCALES : TAUX APPLICABLES EN 2014

Il est proposé au Conseil Municipal les taux suivants pour 2014 (identiques à 2013) :

- Taxe d'habitation : 15,07 %
- Foncier bâti : 21,01 %
- Foncier non-bâti : 88,87 %

**À L'UNANIMITÉ**

✓ **ADOPTE POUR 2014** les taux indiqués ci-dessus,

#### 5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2014

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6554			SDIS		101 516,00
657361		subvention de fonctionnement	caisse des écoles	Communes	51 600,00
657362		subvention de fonctionnement	CCAS	Communes	25 000,00
65738		participation 2014	ADSEA	Autres	3 755,00
65738		participation 2014	FLAJ	Autres	548,00
6574		subvention de fonctionnement	AFN	Associations	100,00
6574			Amicale des jardiniers	Associations	250,00
6574		subvention de fonctionnement	Club de l'Age d'or	Associations	280,00
6574		subvention de fonctionnement	Club Historique	Associations	750,00
6574		sub exceptionnelle- colloque - 50 ans club	Club Historique	Associations	800,00
6574		sub exceptionnelle- réception jeunes Bagolino	Comité de Jumelage	Associations	1 000,00
6574		subvention de fonctionnement	Comité de jumelage	Associations	1 900,00
6574		sub exceptionnelle - médailles d'honneur	COS		700,00
6574		subvention de fonctionnement	COS		5 000,00
6574		subvention de fonctionnement	Cyclo club	Associations	220,00
6574		subvention exceptionnelle rando automne	Cyclo club	Associations	250,00
6574		sub exceptionnelle- trail championnat auvergne	énergie cycle		500,00
6574		subvention de fonctionnement	Energy cycle	Associations	650,00
6574		subvention de fonctionnement	Espace culture	Associations	180,00
6574		concours divers associations	Fonds initiative à l'animation		2 470,00
6574		subvention de fonctionnement	Gauloise gym	Associations	2 300,00
6574		subvention exceptionnelle- championnat régionaux	Gauloise gym	Associations	600,00
6574		sub exceptionnelle- matériel -	Harmonie de Mozac	Associations	800,00
6574		subvention de fonctionnement	Harmonie de Mozac	Associations	1 700,00
6574		subvention de fonctionnement	Jeux de boules	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	Judo club	Associations	1 900,00
6574		subvention de fonctionnement	Mozac Bicrossing	Associations	650,00
6574		subvention de fonctionnement	Mozac Volvic basket	Associations	2 100,00
6574		sub exceptionnelle - promotion solidarité handicap	Mozac Volvic basket		400,00
6574		sub exceptionnelle- journée de l'enfant	Moz'Arts	Associations	250,00
6574		subvention de fonctionnement	Moz'arts	Associations	250,00
6574		subvention de fonctionnement	Prévention routière	Associations	50,00
6574		sub exceptionnelle- tournoi pâques	US Mozac	Associations	1 000,00
6574		subvention de fonctionnement	US Mozac	Associations	3 500,00
6574		subvention de fonctionnement	Yoga	Associations	150,00

6. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 « COMMUNE »

Après avoir entendu Marc REGNOUX, Maire de MOZAC, présenter point par point le budget équilibré en dépenses et recettes dans chaque section. Il donne toute précision chapitre par chapitre.

Le budget primitif 2014 est synthétisé comme suit :

B.P. Commune 2014	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 125 331,00	3 125 331,00
INVESTISSEMENT (avec restes à réaliser)	2 725 779,40	2 725 779,40

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ

✓ ADOPTE le budget primitif 2014 « Commune »

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 DU BUDGET « CAISSE DES ÉCOLES »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de : **7 202,25 €**

-Un déficit de fonctionnement de : **0 €**

À L'UNANIMITÉ,

✓ REPORTE EN FONCTIONNEMENT R 002 LA SOMME DE 7 202,25 €

8. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 « CAISSE DES ÉCOLES »

Après avoir entendu Marc REGNOUX, Maire de MOZAC, présenter point par point le budget équilibré en dépenses et recettes dans chaque section. Il donne toute précision chapitre par chapitre.

Le budget primitif 2014 Caisse des écoles est synthétisé comme suit :

B.P. Caisse des Écoles 2014	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	162 110,00	162 110,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ

✓ ADOPTE le budget primitif 2014 « Caisse des écoles »

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 DU BUDGET « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de : **8 454,69 €**

-Un déficit de fonctionnement de : **0 €**

À L'UNANIMITÉ,

✓ AFFECTE EN RÉSERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT LA SOMME DE 8 454,69 €

Alain PAULET indique que pendant de nombreuses années, la redevance communale de l'eau potable et la redevance communale d'assainissement se sont neutralisées par l'augmentation de la première et la diminution de la seconde, ce qui a permis un maintien du prix global de l'eau. Ces ajustements étaient motivés par un manque de connaissance du réseau d'assainissement, le schéma directeur d'assainissement n'ayant été réalisé qu'en 2013 suite à l'étude diagnostic, conduisant ainsi à un faible niveau de travaux sur le réseau d'assainissement et donc des ressources nécessaires pour les réaliser. Aujourd'hui, il est indispensable de mener une réflexion autour de l'augmentation programmée de la redevance communale d'assainissement pour répondre aux besoins soulevés en termes de travaux par le schéma directeur.

10. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 « EAU POTABLE »

Après avoir entendu Alain PAULET, 1<sup>er</sup> Adjoint, présenter point par point le budget équilibré en dépenses et recettes dans chaque section. Il donne toute précision chapitre par chapitre.

Le budget primitif 2014 EAU POTABLE est synthétisé comme suit :

B.P. EAU POTABLE 2014	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	160 430,00	160 430,00
INVESTISSEMENT	244 550,00	244 550,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ

✓ ADOPTE le budget primitif 2014 « EAU POTABLE»

11. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget ASSAINISSEMENT, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **548,51 €**
- Un déficit de fonctionnement de : **0 €**

À L'UNANIMITÉ,

✓ REPORTE EN FONCTIONNEMENT-EXPLOITATION R 002 LA SOMME DE 548,51 €

12. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 « ASSAINISSEMENT »

Après avoir entendu Alain PAULET, 1<sup>er</sup> Adjoint, présenter point par point le budget équilibré en dépenses et recettes dans chaque section. Il donne toute précision chapitre par chapitre.

Le budget primitif 2014 ASSAINISSEMENT est synthétisé comme suit :

B.P. ASSAINISSEMENT 2014	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	35 830,00	35 830,00
INVESTISSEMENT	135 500,00	135 500,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ

✓ ADOPTE le budget primitif 2014 « ASSAINISSEMENT»

### 13. FIXATION DES TARIFS DE LA FÊTE PATRONALE DU DIMANCHE 29 JUIN 2014

A l'occasion de la fête patronale du 29 juin prochain, le Comité d'Animation souhaite installer des buvettes pour vendre des boissons (1ère et 2ème catégorie), des pâtisseries, des friandises, des repas et organiser des jeux pour les enfants. Les recettes correspondantes seront perçues via une régie de recettes temporaires « Fête Patronale 2014 ».

Les tarifs proposés sont :

- Pâtisseries et boissons (sodas, bières, sandwiches): 2,00 €
- Café : 1,00 €
- Repas complet : Adultes 18,00 € (contre 16 € en 2013)
- Enfants : entre 4 et 10 ans 10,00 €
- Vins : bouteilles de 37.5 cl 4,00 €
- Ticket pour 1 jeu 1,00 €

**Mireille AUGHEARD** indique à l'assemblée que le passage de 16 € à 18 € du repas adulte ne lui paraît pas souhaitable, précisant que le budget moyen des ménages n'a, quant à lui, pas augmenté, et que cette augmentation pourrait priver certaines familles de la fête patronale.

**Michel LIMAGNE et Martine BESSON** précisent que prix est quasi identique à celui facturé par le traiteur et que cette augmentation est aussi motivée par le passage de la TVA à 20 %.

**Marc REGNOUX** propose, compte tenu de la conjoncture actuelle et de l'intervention de Mireille AUGHEARD, de maintenir le prix du repas adulte à 16 €.

Il est donc proposé au Conseil :

- ✓ **D'approuver** les tarifs proposés ci-dessus, avec un prix du repas adulte maintenu à 16 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 14. AJUSTEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVE À LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ABBAYE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Auvergne) a proposé un transfert des crédits alloués à la restauration de la toiture de l'Abbaye, d'une partie de la tranche conditionnelle sur la tranche ferme. Cette demande est motivée par l'optimisation des crédits dont elle dispose à ce jour ; en effet, la commune a obtenu une subvention sur la tranche ferme basée sur un montant estimatif de 571 000 euros, mais le montant définitif de la tranche ferme s'élève à 490 000 euros. La DRAC nous propose donc de basculer 80 000 euros (571-490) depuis la tranche conditionnelle sur la tranche ferme, ce qui permettra d'une part de « consommer » la totalité de l'enveloppe dédiée à notre projet, et d'autre part d'alléger la tranche conditionnelle, ce qui devrait faciliter l'obtention de crédits de la part du Département et de la Région pour les 226 000 euros prévus sur cette 2<sup>nd</sup>e tranche.

Il est proposé au Conseil d'approuver le transfert de 79 660.02 € de la tranche conditionnelle à la tranche ferme, sur le projet de restauration des toitures de l'Abbaye.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## O R G A N I S M E S   E X T É R I E U R S

### 15. SIEG : FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE SAINT MARTIN TRANCHE 3

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue Saint Martin réalisés en groupement de commande avec Riom Communauté, des travaux d'éclairage public sont prévus. Il est proposé au Conseil d'approuver l'avant-projet, présenté par le S.I.E.G., et de demander l'inscription de ces travaux au programme 2014 du S.I.E.G. et d'approuver le montant de la subvention communale calculée comme suit :

Montant total des travaux :	5 600.00 € H.T.	100 %
Prise en charge par le S.I.E.G.	2 800.00 € H.T.	50 %
Fonds de concours à verser par la commune (+ 0,36 € d'écotaxe)	2 800.36 € H.T.	50 %

Et d'autoriser le Maire à mandater cette somme, sous forme de fonds de concours auprès du Receveur du Syndicat, après réajustement du décompte définitif des travaux, au compte 204158.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## URBANISME ET FONCIER

### 16. DÉCLASSEMENT DES PARCELLES AN 1027, AN 971, AN 969 ET AN 967 - RUE DE L'AMBÈNE

Il est proposé au conseil de déclasser les parcelles cadastrées :



AN 1027, d'une superficie de 1638 m<sup>2</sup>  
AN 971, d'une superficie de 230 m<sup>2</sup>  
AN 969, d'une superficie de 127 m<sup>2</sup>  
AN 967, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>

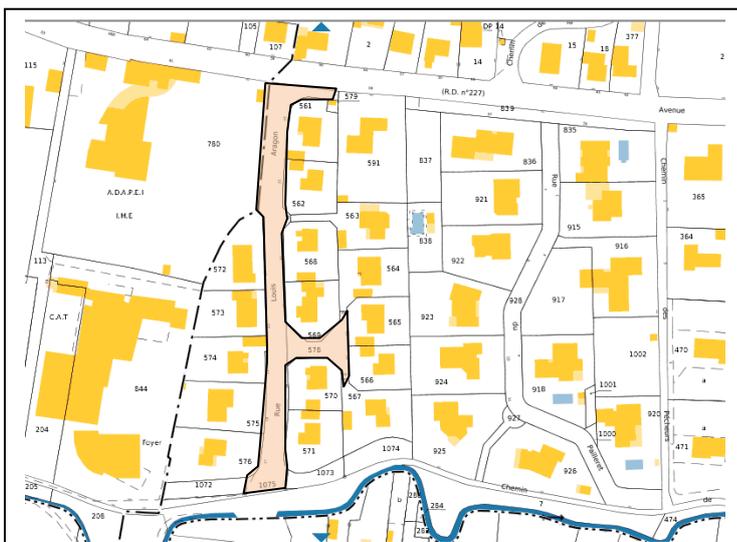
Sises Rue de l'Ambène

Du domaine privé communal au domaine public communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 17. DÉCLASSEMENT DES PARCELLES AL 1075 ET AL 578 - RUE LOUIS ARAGON

Il est proposé au conseil de déclasser les parcelles cadastrées :



AL 1075, d'une superficie de 1622 m<sup>2</sup>  
AL 578, d'une superficie de 309 m<sup>2</sup>

Sises Rue Louis Aragon

Du domaine privé communal au domaine public communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 18. AMORTISSEMENTS DE LA PVR DE L'AMBENE : BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT

Il est proposé au conseil d'amortir en 1 fois les participations perçues au titre de la PVR de l'Ambène sur les budgets « eau » & « assainissement » comme suit :

### Budget eau :

Fonctionnement recettes :	article 777	chapitre 042 :	1 653.90 €
Investissement dépenses :	article 13933	chapitre 040 :	1 653.90 €

### Budget assainissement :

Fonctionnement recettes :	article 777	chapitre 042 :	947.46 €
Investissement dépenses :	article 13933	chapitre 040 :	947.46 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une présentation succincte d'AGORA est faite aux conseillers pour leur permettre d'utiliser cette plate-forme d'échanges collaboratifs.

---

Le Maire clôt la séance à 23h30.

Fait à MOZAC,  
Le lundi 12 mai 2014

Marc REGNOUX  
Maire de MOZAC